

L'an deux-mille-vingt-et-un, le vingt-cinq février, à quatorze heures, le Comité Syndical s'est réuni dans douze salles en visio-conférence, comme le prévoit l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 et l'arrêté n°21_038_A de Madame la Présidente du Syndicat EAU47 du 17/02/2021.

Date de convocation : 18/02/2021

Nombre de délégués en exercice : 300

Étaient présents :

Présidente : Madame Geneviève LE LANNIC.

Vice-présidents territoriaux :

Mesdames et Messieurs : Françoise LABORDE (La Sauvetat sur Lède), Jean-Pierre VICINI (Thouars), Julie CASTILLO (Casteljaloux), Guillaume LEPERS (Villeneuve s/Lot), Pierre SICAUD (Castillonnès), Pierre IMBERT (Caumont s/Garonne).

Délégués titulaires ou suppléants :

Salle des Fêtes de DAMAZAN :

Mesdames, Messieurs : Christophe MÊLON (Aiguillon), Christian LAFOUGÈRE (Ambrus), Jeanne CHAEVALIER (Anzex), Yves SABOURIN (Beauziac), François THOLLON-POMMEROL (Boussès), Jean-Louis MOLINIÉ (Buzet s/Baïse), Michel MASSET (Damazan), Éric JEAN (Grézet-Cavagnan), Bernard GARIN (Leyritz-Moncassin), Maurice PIERRE (Nicole), Isabelle TEULIÈRE (Pindères), Jean-Pierre ADAM (Pompogne), Jean-Michel LAFFARGUE (Puch-Agenais), Bernard SAUBOI (Saint-Léger), Françoise RIVETTA (Sauméjan), Denis BERTRAND (Villefranche du Queyran).

Salle Carbonnier à CASTILLONNÈS :

Mesdames, Messieurs : José RAMOS-LOPEZ (Bourgougnague), Jean-Claude VALADIER (Bournel), Claudine PINOTEAU (Cavarc), Andrée AUVRAY (Dévillac), Michel DOUSSIGNE (Douzains), Alain BOUCHERON (Lalandusse), Jean MARBOUTIN (Lavergne), François BOUYOU (Mazières-Naresse), Jean-Noël VACQUÉ (Miramont de Guyenne), Stéphane MARTIN (Montauriol), Manoël VAN CAUTER (Parranquet), Christian PENOT (Puysserampion), Thierry TRIAYRE (Rayet), Alain VERGNIAUD (Rives), Janine CHAPPERT (St Colomb de Lauzun), Sophie FREJAFON (St Étienne de Villérial), Marie-José BONADONA (St Pardoux Isaac), Guillaume GUÉRIN (Sérignac-Péboudou), Jean-Alain BOUTELIER (Seyches), Alain ROLAND (Tourliac).

La Régie d'Exploitation à NÉRAC :

Mesdames, Messieurs : Brigitte CERVERA (Fieux), Denis SOUILHÉ (Francescas), Gabriel SAINT MÉZARD (Lamontjoie), Gérard OLIVIER (Lannes), Serge PERES (Lasserre), Sébastien CRUSSIÈRE (Lavardac), Gilles ROMET (Le Saumon), Jacques CHAPOLARD (Mézin), Francis MALISANI (Moncaut), Jérôme BONNE (Montagnac s/Auvignon).

AGRINOVE à NÉRAC :

Mesdames, Messieurs : Lionel LABARTHE (Andiran), Hugues DAVID (Nérac), Joël CHRÉTIEN (Poudenas), François TISSOT (SOS), Daniel FRICARD (Vienne).

Syndicat EAU47 à AGEN :

Mesdames, Messieurs : David ALEXIS (La Sauvetat de Savère), Guy GRIALOU (St Jean de Thurac), Gabriel GOUDEZEUNE (Saint Maurin), Jany DOTTOR (St Urcisse), Thierry DELPECH (Tayrac).

Salle des Fêtes à FAUILLET :

Mesdames, Messieurs : Françoise MARBOTTE (Armillac), Bernard ESCOLL (Beaupuy), Martin LAVOYER (Brugnac), Rémi MOREAU (Coulx), Jean-Jacques CAPDEVILLA (Escassefort), Maryline DE PARSCAU (Fauguerolles), Gilbert DUFOURG

(Fauillet), Emmanuel JEAN (Grateloup St Gayrand), Pascal ANDRIEUX (Hautesvignes), Bernard BITTNER (Laparade), Jean-François GUILLOT (Laperche), Alain LARQUEY (Longueville), Nadine LE JEUNE (St Barthélémy d'Agenais), Jean-Michel POIGNANT (St Pardoux du Breuil), Didier RESSOT et Antoine MILANESE (Ste Bazeille), Charles GUFFROY (Tombeboeuf), Jean-Pierre LANDAT (Tonneins), Dominique COLOMBINI (Tourtrès), Francis PINASSEAU (Verteuil d'Agenais).

Salle des Fêtes à MONFLANQUIN :

Mesdames, Messieurs : Brigitte PAYERAS (Beaugas), Bernard GIROU (Cancon), Véronique PITTON (Casseneuil), Philippe HUVELLE (Castelnaud de Gratecambe), Jacques TOURNADE (Le Laussou), Bruno LAZZARINI (Le Lédar), Jean-Marie GARY (Monbahus), Christian VIDAL (Monclar d'Agenais), Marie-Hélène CANCE (Monflanquin), René ARCHAMBAUD (Montignac de Lauzun), Pascal DANDY (Monviel), Yoann KEMPEN (Moulinet), Jean-Noël GALINOU (Paillolles), Marie-Christine BICHE (St Maurice de Lestapel).

Salle du Foirail à DURAS :

Mesdames, Messieurs : Chantal TEYSSIER (Agnac), Michel GRIMAUD (Allemands du Dropt), Jannick ORJUBIN (Auriac sur Dropt), Denis GUILLOU (Baleyssagues), Alain DELANNE (Duras), Patrick DAUBISSE (Esclottes), Jean-Robert GAROSTE (La Sauvetat du Dropt), Christian PAGNOT (Lévigac de Guyenne), Alain BUGGIN (Loubès-Bernac), Françoise JORREY (Mauvezin sur Gupie), Jacques POITEVIN (Roumagne), Michel LAFARGUE (St Martin Petit), Michel JAY (St Pierre sur Dropt), Michel DELIGNAC (Savignac de Duras), Bernard PATISSOU (Soumensac).

Salle du Conseil Municipal à SAINT SYLVESTRE SUR LOT :

Mesdames, Messieurs : Annie REIMHERR (Beauville), Alain BAYSSIE (Cassignas), Valérie NODON DE MON DARON (Cauzac), Gilbert GUÉRIN (Dausse), Olivier AILLET (Engayrac), Jean-Louis LE MANACH (Frespech), Guy VICTOR (Hauteface-la-Tour), Bernard BARRIÈRES (Massels), Sébastien ONEDA (Monbalen), Jean-Marc SCHMITZ et Jean-François BONNET (Penne d'Agenais), Christiane LAFAYE-LAMBERT et Cécile DURGUEIL (Pujols), Jean-Pierre VILLENEUVE (Roquecor), Françoise RAMONDOU (St Beauzeil), Yann BIHOUE et Daniel LESTIEU (St Sylvestre s/Lot), Jacques BUCHOU (Trémons), Michel ROUQUIER (Valeilles), Michel LAVILLE (Villeneuve s/ Lot).

Salle du Conseil municipal à FOURQUES SUR GARONNE :

Mesdames, Messieurs : Patrick YAOUANC (Calonges), André MESSINES (Monheurt), Denis LAMOUREUX (Sainte Marthe), Jean-Pierre ISSERT (Razimet), Alain BROUILLET (Sénestis), Alain DALLA-MARIA (Villeteau).

Salle Saint Clair à PORT SAINTE MARIE :

Mesdames, Messieurs : Jean-Pierre TROUPEL (Cours), Mireille PROVENT (Frégimont), Jean-Pierre PEROLARI (Granges s/Lot), Christine PUJOL (La Croix Blanche), Adrien BEAUDOUIN (Lagarigue), Jean-Pierre VIGUIER (Laugnac), Thierry BROUILLARD (Port Ste Marie), Ado RUGGERI (Prayssas), Jocelyne TREVISAN (St Laurent), Marie- Thérèse MEROT (St Sardos), Daniel RENTENIER (Sembas).

Salle du Conseil Municipal à FUMEL :

Mesdames, Messieurs : Jacques DUBICKI - 2 Voix (Blanquefort s/ Briolance), Jean-Marie QUEYREL (Bourlens), Jean-Pierre ARONDEL (Cazideroque), Bernard LAVERGNE (Courbiac), Didier CAYSSILLE - 2 Voix (Cuzorn), Maxime ALBASI (Fumel), Gérard COURATIN (Lacapelle Biron), Jean-Paul DESTIEU (Lacaussade), Michèle LAFOZ (Monsempron-Libos), Marie-Yvonne CONGÉ (Montayral), Jean-Marc CHAMANDE (Saint-Vite), Janick CAZETTE (Salles), Jean-Pierre CALMEL (Sauveterre-la-Lémance), Didier BALSAC (Tournon d'Agenais).

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents ou excusés :

Mesdames ou Messieurs : Patrick LABAISSE (Allez-et Cazeneuve), Marielle BREUIL (Bazens), Jean-Pierre ALBERGUCCI (Bourran), Didier RIVIÈRE (Castella), Jean-Pierre CAUSERO (Clermont de Dessous), Yolande MARIA (Dolmayrac), Georges LEBON (Galapian), Francis FOURNIÉ (Lacépède), Jean-Marc CHATRAS (Lafitte s/Lot), Joël BERNARD (Laroque-Timbaut), Jean-Michel SAINT-SIMON (Le Temple s/Lot), Sébastien CHAUDAGNE (Lusignan-Petit), Arnaud PILON (Madaillan), Patrick CARREGUES (Montpezat- d'Agenais), Sylvie RECOUSSINE (Saint Robert), Marc PÉNICAUD (Saint Salvy), Xavier JOURD'HUI (Ste Colombe de Villeneuve), Patrick BEHAGUE et Michel DAYNES (Ste Livrade s/Lot), William MIALLET (Fourques s/Garonne), Jacques VERDELET (Laguerre), Benoit NUNES (Le Mas d'Agenais), Alain PASCAL et Muriel FIGUEIRA (Marmande), Jean-Pierre DERC (Montpouillan), Pierre GRANGE et Jean-Marie BAZAS (Syndicat des Eaux de Cocumont), Romain JOLLY (Auradou), Pascal Mourgues et Damien LELAURAIN (Bias), Patrice LALO (Blaymont), Philippe AMBROISE (Massoulès), Jean-Pierre HUERGA (Saint Antoine de Ficalba), Bernard REGNARD (St Amans du Pech), Gérard REGNIER et Freddy GUEUDUN (Villeneuve s/Lot), Jean-Claude RAPHALEN (Cambes), Jacques MORISÉ (Castelnau-sur Gupie), Éric DELMOTTE (Caubon St Sauveur), Françoise NOVAK (Lachapelle), David DUSSEVAL (Lagupie), Romain EYGUIÈRE (Moustier), Serge CADIOT (Pardailan), Jean-Jacques TRICHEREAU (Peyrière), Laura PÉNICAUD (St Astier), Michel COUZIGOU (St Avit), Denis MORVAN (St Géraud), Jean-Jacques FOULOU (St Jean de Duras), Mathieu DELIGNAC (St

Sernin), Daniel CHATAING (Ste Colombe de Duras), Pascal CHAUGIER (Villeneuve de Duras), Bruno SAPHY (Boudy de Bouregard), Christian GILLET (Casseneuil), Line LALAURIE (Castelmoron sur Lot), Jean-Luc DELRIEU (Fongrave sur Lot), Isabelle LABONNE (Lougratte), Patrick FERRÉ (Monflanquin), Jean-Michel BOSC (Montastruc), Marcel CALMETTE (Paulhiac), Guillaume MIOSEC (Pinel Hauterive), Bruno RIGAUT (St Étienne de Fougères), Jean-Luc PERRY (St Eutrope de Born), Pierre JEANNEAU (St Pastour), Joël BRAZZOROTTO (Savignac sur Leyze), Christiane LARTIGUE (Ségalas), Alexandre MARCOMINI (Villebramar), Nadège BISSIÈRES (Agmé), Alain LERDU (Birac sur Trec), Gérard DELCOUSTAL et Jean-Jacques LEUGE (Clairac), Jean-Louis MARCHI (Gontaud de Nogaret), Marc BIRAU (Labretonie), Joël COURBIER (Montignac-Toupinerie), Pierre CAMANI (Puymiclan), Denis DUTEIL (Taillebourg), Alexandre BOUSQUET (Varès), Christophe COURREGELONGUE (Virazeil), Serge BERTHOUMIEUX (Dondas), Jean-Louis COUREAU (Puymirol), Yves MAHIEU (St Martin de Beauville), Aurore MOLIE (St Romain le Noble), William BALDI (Montesquieu), Henri DE COLOMBEL (Montgaillard), Thierry BOZZELLI (Nérac), Jean-Pierre SUAREZ (Pompiey), Alain LALANNE (Réaup-Lisse), Jean-Michel FOURTEAU (St Pé St Simon), Bruno BUISSON (St Vincent de Lamontjoie), Patrice JACQUIN (Ste Maure de Peyriac), Brigitte RIBERA (Xaintrailles), Cyril LAZARTIGUES (Barbaste), Alain LORENZELI (Bruch), Yannick SEMPÉ (Calignac), Serge LARROCHE (Espies), Nicolas RAVEL (Feugarolles), Ludovic BIASOTTO (Lavardac), Pierre RÉAU (Le Fréchou), Calogero ARGENTO (Le Nomdieu), Isabelle LENSEIGNE (Moncrabeau), Nicole GÉRION (Cahuzac), Julien ERNOUT (Doudrac), Sophie MARTIN (Ferrensac), Habib HANANA (Lauzun), Luc SAUVE (Miramont de Guyenne), Laurent AUROUX (Montaut), Pierre ZARA (St Martin de Villeréal), Jean-Louis BONETTI (St Quentin du Dropt), Guillaume MOLIERAC (Villeréal), James LONGUET (Aiguillon), Jean-Marie PONS (Allons), Pascal DOUCET (Casteljaloux), Marie-Françoise CARLES (Caubeyres), Sylvain DA DALT (Durance), Martial DESCHAMPS (Fargues sur Ourbise), Chrystel COLMAGRO (Houeillès), Daniel LATASTE (La réunion), Nicole BERNADET (Labastide-Castel- Amouroux), Marie-Line CRAGNOLINI (Saint Léon), Jean-Luc MINBIELLE (St-Martin-de-Curton), Grégory CAMARA GONZALES (St Pierre de Buzet), Christine MERLIN CHABOT (Ste Gemme Martailac), Pierre ALLEMAND (Anthé), Christian LAPORTE (Condezaygues), Jean-Pierre MOULY (Fumel), Bruno GUÈDE PIRES (Gavaudun), Reyne VEYSSIÈRE (Masquières), Michel PAGES (Monségur), Pascal PAVARD (Montagnac-sur- Lède), Jean-Michel MESSI (St Aubin), Marie COSTES (St Front sur Lémance), Christelle BAISIR (St Georges), Jean-Luc MUCHA (Thézac), Jean-Pierre LOPEZ (Trentels), Didier VAYSSIÈRE (Syndicat des Eaux de la Lémance).

Les services du Syndicat EAU47 étaient représentés par :

Mesdames et Messieurs : Gérard PÉNIDON (Directeur Général), Karine ROMÉRO (Directrice Générale Adjointe Affaires générales), Corinne ZORZI (Responsable Marchés Publics, Logistique, Foncier), Laurent CASONATO (Responsable Eau Potable, Assainissement Collectif), Alexandra BRAAK (Responsable Spanc), Nicolas BABIN (Responsable de la Régie d'exploitation EAU47), Nathalie CLARISSOU (Responsable Ressources Humaines), Aurélie TINGAUD (Responsable Finances).

Agents du Syndicat EAU47 :

Brigitte FRAMARIN SOCA, Caroline MONToux, Christelle ALIBERT, Lionel SEMPÉ, Estelle CHARLES, Pierre VEZZOLI, Isabelle COUERBE, Emmanuelle GRARE, Vincent DUBUS, Gaëlle DUBREL, Barbara LACOSTE, Olivier PROUZET, Cathy SERRET, Christophe DUBREL, Emmanuelle ROY, Annabelle MURIEL, Julie BONAFOSS, Martine BUSOLIN, Yannick DUBERN.

Secrétaire de Séance : Monsieur Gabriel GOUDEZEUNE (Saint Maurin).

Avant de débiter la séance, Madame la Présidente a appelé les élus présents à faire une minute de silence suite aux décès de Messieurs DUPONT (délégué de Barbaste) et CADRET (délégué de Seyches).

Le Directeur Gérard PÉNIDON explique aux élus présents dans les 12 salles le déroulement de la visio-conférence. Madame la Présidente rappelle que les commissions territoriales ont dû être annulées à cause de la situation sanitaire. Chaque élu a reçu une présentation du Plan Pluriannuel d'Investissement prévisionnel pour 2021 par territoire et a pu interroger le Syndicat EAU47 sur le débat d'orientation budgétaire prévu à l'ordre du jour de ce Comité. Chacun a reçu une réponse écrite individuelle.

Le Procès-verbal de la réunion du 26 Novembre 2020 est adopté à l'unanimité sans correction.

La séance du jour s'est déroulée selon les thématiques suivantes :

- Finances
- Administration Générale
- Environnement

1. Prononciation du huis clos en raison de la situation sanitaire exceptionnelle

Comme prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-18 relatif au fonctionnement des institutions locales et l'ordonnance n° 2050-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, Madame la Présidente a proposé à l'Assemblée que la séance se tienne à huis clos.

➤ **Le Comité Syndical valide à l'unanimité, 166 voix pour à main levée, la tenue de la séance du Comité syndical du 25 février 2021 à huis clos en raison de la situation sanitaire exceptionnelle.**

FINANCES

Délibération n°21-002-C

2. Débat d'Orientations Budgétaires 2021

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2312-1), la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire dans les deux mois précédant le vote du budget.

Pour chacun des budgets, ont été présentés les documents relatifs à l'évolution des principaux postes budgétaires et notamment la masse salariale, l'analyse des marges de manœuvre et l'endettement. Les principales orientations budgétaires ont été proposées incluant les prévisions des travaux sur l'ensemble des territoires pour l'exercice 2021 comme envoyé à tous les délégués dans les commissions territoriales.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement prévisionnel des travaux mis à jour présente, pour l'année 2021, le détail par territoire prévisionnel suivant :

Total travaux en € HT / BP 2021

Territoires	Eau potable	Assainissement collectif
Eau47	12 897 797	/
Albret	2 649 136	1 273 118
Brame	691 377	1 081 824
Garonne	382 671	619 577
Nord du Lot	2 134 198	4 740 629
Nord de Marmande	686 059	731 825
Lot Amont47	662 542	6 197 951
Porte des Landes	2 455 039	7 808 833
Sud du Lot	2 547 115	2 011 842
Villeneuvois	2 274 316	/
Total BP 2021	27 380 250	24 465 599

Les ratios de pilotage permettent d'évaluer la capacité d'autofinancement et les possibilités de financement des investissements. Le débat s'est appuyé sur un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) transmis avec la convocation. Le diaporama présenté en Comité est joint en annexe de ce procès-verbal et comporte l'ensemble des questions et explications évoquées pendant le débat.

Le Comité Syndical, après avoir débattu, à l'unanimité, 166 voix pour à main levée, a pris acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires par une délibération spécifique pour l'exercice 2021.

3. Adoption du Règlement intérieur

L'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que l'adoption du Règlement Intérieur (RI) s'effectue **dans un délai de 6 mois à compter de l'installation de l'Assemblée**. Suite à l'examen attentif et l'avis favorable donné par la commission « Administration Générale » du 9 février 2021, le Comité Syndical a été amené à approuver le projet de Règlement intérieur dont les règles fixent les mesures concernant le fonctionnement interne du Syndicat. Ce projet a été envoyé avec la convocation du Comité.

Karine ROMERO, Directrice Générale Adjointe des Affaires générales, a précisé que le principal changement concerne le rajout de la Commission thématique « Relations avec les E.P.C.I » qui est abordé au point n°6 de ce Comité.

De plus, l'ensemble des délégués à la Commission thématique « Technique », titulaires et suppléants, est désigné titulaire, ce qui porte leur nombre à 17.

Aucune modification n'a été demandée par les élus présents.

➤ **Le Comité Syndical approuve à l'unanimité, 166 voix pour à main levée, le Règlement intérieur du Syndicat EAU47.**

4. Installation des nouveaux délégués suite à l'évolution de périmètre au 1^{er} janvier 2021 (intégration de l'ancien Syndicat Nord-Séoune)

Le Comité syndical a été amené à valider l'installation des nouveaux délégués des 4 communes suivantes suite à l'intégration de l'ex Syndicat Nord Séoune (82) au Syndicat EAU47 au 1^{er} janvier 2021 :

Collectivité	Prénom Nom	
	Titulaire	Suppléant
ROQUECOR	M. Jean-Pierre VILLENEUVE	M. Philippe ANDRÉ
SAINT AMANS DU PECH	M. Bernard REGNARD	M. Didier DOUMERGUE
SAINT BEAUZEIL	M. Benjamin BONIFAY	Mme Françoise RAMONDOU
VALEILLES	M. Michel ROUQUIER	Mme Stéphanie AVIGNON

Gérard PÉNIDON, Directeur, précise que la commune de VALEILLES était déjà membre du Syndicat EAU47 suite au transfert de sa compétence eau potable mais que les délégués ont changé.

Le Comité syndical prend acte de l'installation de ces nouveaux délégués.

5. Désignation de délégués EAU47 au Syndicat Mixte des Eaux du Quercy Pays de Serres (3 titulaires et 3 suppléants) :

Suite à l'intégration des communes au 1^{er} janvier 2021 de l'ex-syndicat du Nord Séoune (Roquecor, Saint Amans du Pech, Saint Beauzeil, Valeilles), il est nécessaire de désigner 3 délégués titulaires et 3 suppléants d'EAU47 qui siégeront au Syndicat Mixte de production des eaux du Quercy Pays de Serres auquel EAU47 devra adhérer pour l'achat d'eau pour ces quatre communes. Sur proposition de Madame la Présidente, le Comité a été amené à se prononcer sur les candidats suivants :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Geneviève LE LANNIC (Présidente d'EAU47)	Benjamin BONIFAY (Maire de Saint Beauzeil)
Jean-Pierre MOULY (Vice-Président du territoire Lot Amont47)	Bernard REGNARD (Maire de Saint Amans du Pech)
Michel ROUQUIER (Ancien Président du Syndicat Nord Séoune et Maire de Valeilles)	Jean-Pierre VILLENEUVE (Maire de Roquecor)



- **Le Comité Syndical approuve à l'unanimité, 166 voix pour à main levée, la désignation des délégués titulaires et suppléants au Syndicat Mixte des Eaux du Quercy Pays de Serres comme proposé ci-dessus.**

6. Désignation de membres représentant les Associations aux Commissions CCF et CCSPL

Suite au renouvellement des Commissions de Contrôle Financier (CCF) et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), les associations locales de consommateurs ont été consultées afin d'y être représentées. La désignation suivante des représentants d'associations locales qui siègeront à ces commissions avec voix consultative a été proposée :

Titulaire : Serge LABAT Président de l'association UFC QUE CHOISIR

Suppléant : Gérard CATTIAUX membre de l'association UFC QUE CHOISIR

Le Directeur rappelle que la Commission de Contrôle Financier est consultée lors de l'établissement des rapports de contrôle des comptes des délégataires. Quant à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, elle est sollicitée dès qu'un service public (eau potable, assainissement) est concerné, notamment lors du choix de mode de gestion d'un service public.

- **Le Comité Syndical approuve à l'unanimité, 166 voix pour à main levée, la désignation de M. Serge LABAT, titulaire, et M. CATTIAUX, suppléant, pour représenter l'association UFC QUE CHOISIR aux commissions CCF et CCSPL.**

7. Création d'une commission thématique « Relations avec les E.P.C.I. »

Les compétences eau potable et assainissement relevant majoritairement des communautés de communes et d'agglomération sur le territoire syndical, il a été proposé de créer une commission Relations avec les E.P.C.I. composée des membres suivants :

- Du Président
- Des Vice-Présidents territoriaux
- Des Présidents, ou leurs représentants, des E.P.C.I. dont tout ou partie de leurs communes membres sont membres du Syndicat EAU47

Il a été proposé à l'Assemblée que cette commission soit présidée par la Présidente d'EAU47.

La création de cette commission est intégrée dans le Règlement intérieur présenté à l'approbation de ce Comité.

Le Directeur explique que cette commission permettra de mettre en œuvre une collaboration nouvelle avec les E.P.C.I., alors que jusque-là les communes travaillaient en direct avec EAU47. Le rôle et les missions de la commission ont été listés, avec, entre autres :

- fluidifier les relations avec les E.P.C.I.,
- faire avancer les travaux,
- établir les plans de financement,
- synchroniser les travaux de voirie,
- réfléchir à l'accompagnement technique pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), le pluvial, ...

Madame la Présidente précise qu'il est nécessaire de travailler avec les E.P.C.I. et de créer une dynamique entre les techniciens, avec les directeurs de service et les directeurs techniques pour gagner en efficacité.

Monsieur VICINI, Vice-Président du Territoire de l'Albret et délégué de Thouars sur Garonne, rappelle que les compétences eau et assainissement sont exercées par les E.P.C.I. qui ont retransféré majoritairement les compétences à EAU47.

- **Le Comité Syndical approuve à l'unanimité, 166 voix pour à main levée, la création, la composition et la présidence par MME LE LANNIC de la commission thématique « Relations avec les E.P.C.I. ».**

8. Convention d'occupation temporaire pour la construction d'une ombrière sur le parking de la Régie EAU47 sur le site de Nérac

À l'issue d'une manifestation d'intérêt spontanée déposée par la société OMBRIÈRES SOLAIRES 47, dans le cadre d'un projet d'ombrière photovoltaïque sur le parking de la Régie EAU47 à Nérac, le Syndicat a publié un « appel à manifestation d'intérêt concurrent » afin de sélectionner l'acteur économique qui se verra accorder et développer ce projet.

Aucune candidature ne nous est parvenue suite à l'appel à manifestation d'intérêt dont la publicité s'est déroulée du 5 au 22 décembre 2020. Il a donc été proposé au vote de l'Assemblée, d'autoriser la Présidente à signer une convention d'occupation temporaire avec la société OMBRIÈRES SOLAIRES 47 pour la création et l'exploitation d'une ombrière sur le parking de la Régie EAU47. Une redevance d'occupation du parking de 1 700 € sera versée au Syndicat par la société OMBRIÈRES SOLAIRES 47.

Le Directeur précise que le Syndicat EAU47 n'aura rien à financer et que l'énergie produite grâce aux panneaux solaires profitera à la SAS OMBRIÈRES SOLAIRES 47. La convention permettra à la société d'occuper le parking de la Régie EAU47 à Nérac pour une période de 30 ans.

➤ **Le Comité Syndical valide à l'unanimité, 166 voix pour à main levée, la passation d'une convention d'occupation temporaire avec la société OMBRIÈRES SOLAIRE 47 pour la construction d'une ombrière sur le parking de la Régie d'exploitation EAU47 de Nérac.**

La salle du Conseil municipal de Saint-Sylvestre a rencontré un problème technique et a subi une coupure de réseau d'une dizaine de minutes. L'ensemble des éléments évoqués durant ce laps de temps a fait l'objet d'une nouvelle présentation.

En fin de séance, Madame la Présidente et Monsieur le Directeur ont remercié la société Visiolib, prestataire de la visio-conférence, pour leur préparation à cette réunion qui s'est bien déroulée. Ils remercient également les services EAU47 : finances pour leur préparation du D.O.B., technique pour leurs estimations des travaux, tous les collaborateurs présents dans les salles et les élus pour leur confiance et le prêt de salles.

POUVOIR ET COMPÉTENCES DÉLÉGUÉS - Information

♦ Communication des DÉCISIONS de la Présidente et des VICE-PRÉSIDENTS prises envers l'article L5211-10 du C.G.C.T. (délégation de pouvoirs du Comité) depuis le 27 novembre 2020 :

- ✚ 20_174_D Modification n° 2 du marché de travaux n° 060/2019 pour l'extension du réseau AC et le renouvellement du réseau AEP Secteur "Grand-Croix" sur la commune de DURAS Territoire Nord de Marmande (SOGEA SOH/COUSIN PRADERE : +48 290,21 € HT)
- ✚ 20_175_D Modification n° 1 du marché de travaux n° 073/2018 pour la mission de MOE pour les travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement du lotissement Julia à SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT - Territoire Nord de Marmande (PURE ENVIRONNEMENT : +6 335,06 € HT)
- ✚ 20_176_D Modification n° 1 du marché de travaux n° 040/2019 pour la création d'une STEP pour la commune de CASTELJALOUX sur le site de Clarens concernant le traitement des effluents de Clarens et du futur projet CENTER PARC - Territoire Porte des Landes (SOGEA SUD OUEST HYDRAULIQUE/SAUR DIROP TOULOUSE/MALET/SANTERNE AQUITAINE : -118,01 € HT)
- ✚ 20_177_D Attribution du marché de travaux n° 001/2020 pour la STEP sur le site de Laugas pour la commune de CASTELJALOUX concernant le renouvellement de la filière de déshydratation des boues et la mise en place d'un dispositif de comptage sur le by-pass général - Territoire Porte des Landes (SAS OPURE / SAS PAJOT ENTREPRISE / SAS ELECTROMONTAGE : 200 665,00 € HT)
- ✚ 20_178_D Servitude BOT commune de BLAYMONT- travaux d'extension réseau d'eau potable " Boulbène " parcelle WK 45
- ✚ 20_179_D Servitude VEYRAC commune de TOURNON D'AGENAIS- travaux d'extension réseau d'eau potable " Trapassé " parcelles G1 / G2 / G3



- 20_180_D Attribution du marché de travaux n°026-2020 Renouvellement de la station d'épuration des eaux usées (100EH) - Commune de BOURLENS - Territoire Lot Amont 47. SADE - Solution variante après mise au point : 208 965 € HT
- 20_181_D Servitude CALVET commune de TOURNON D'AGENAIS- travaux d'extension réseau d'assainissement " Campnègre " parcelle K 74
- 20_182_D Servitude QUINTARD commune de TOURNON D'AGENAIS- travaux d'extension réseau d'assainissement " Campnègre " parcelle K 76
- 20_183_D Servitude EHPAD BEL AIR commune de TOURNON D'AGENAIS- travaux d'extension réseau d'assainissement "Campnègre " parcelles K 77 et K 274
- 20_184_D Servitude commune de TOURNON D'AGENAIS- travaux d'extension réseau d'assainissement " Croix Daniel" parcelles B 254 255 et 328
- 20_185_D Servitude commune de SAUMEJAN- travaux d'extension réseau d'assainissement " village de vacance" parcelle B 212
- 20_186_D Emprunts Budget annexe Assainissement Collectif
- 20-187-D Acquisition partie de parcelle B 134 appartenant à la SARL BERMINE à SAUMEJAN- Au prix de 5,00€ le m²
- 20_188_A Désignation des membres du collège de la collectivité au Comité Technique local
- 20_189_D Modification de marché n° 1 de l'accord cadre à bons de commande n° 077/2019 concernant le renouvellement des réseaux d'eau potable sujets au relargage de CVM sur le Territoire Syndical en 2 lots et pour 4 années - Lot n° 1 Secteur Nord (SOGEA SOH/LAGES et fils = pas d'incidence financière)
- 20-190-D Acquisition parcelles C 373 et C 862 appartenant à Mr DURANTHON Mme DA ROS à Fourques Sur Garonne- Au prix de 10 000€
- 20-191-D Attribution d'une subvention à l'Association INTERAIDE pour le projet d'Amélioration des pratiques d'hygiène, de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et la mise en œuvre d'un service public de l'eau communal (GUINEE)
- 20-192-D Attribution d'une subvention à l'Association SOLIDARITE FEMMES INTERNATIONALE pour le projet de réhabilitation du puits et annexes à la maison des Femmes d'Agadez (NIGER)
- 20-193-D Attribution d'une subvention à l'Association DU NORD POUR LE SUD pour le projet de construction de 8 puits et latrines dans le cadre du programme d'accès à l'eau en pays Tamberma (TOGO)
- 20_194_D Attribution du marché de travaux n°006-2020 Renouvellement de la station d'épuration des Eaux Usées de la commune de FAUILLET - Territoire du Nord du Lot (Nouvelle Procédure initiée après déclaration sans suite pour motif d'intérêt général) Groupement Conjoint OTV (Mandataire solidaire) / CAUSSE et BRUNET / Jean-François CASADEPAX Architecte DPLG - Solution variante retenue après mise au point : 573 420 € HT
- 20_195_D Servitude commune de LAUGNAC- travaux d'extension réseau d'assainissement " Mr Mme AUDEVARD parcelle AA 107
- 20_196_D Servitude commune de LAUGNAC- travaux d'extension réseau d'assainissement " Mr Mme CROS parcelle AA 108
- 20_197_D Attribution du marché n° 045/2020 concernant la Vérification du fonctionnement et de l'entretien des installations d'assainissement non collectif dans le cadre d'une vente sur le Territoire Syndical en 2 lots - Lot n° 1 Secteur Nord (PURE ENVIRONNEMENT = 100 € HT pour un contrôle de vente et 100 € HT pour une contre visite) - Lot n° 2 Secteur Sud (PURE ENVIRONNEMENT = 80 € HT pour un contrôle de vente et 80 € HT pour une contre visite)
- 20_198_D Modification n° 1 du marché de travaux n° 0046-2014-L2 Mission de Maîtrise d'œuvre pour les travaux de renouvellement de stations d'épuration en 2 lots Lot n°2 Secteur Sud : - STEP de PRAYSSAS (SUD LOT) : modification du programme +2119,71 € HT; - STEP de VILLENEUVE DE MEZIN (ALBRET) : résiliation mission PRO à AOR -8708,20 € HT, indemnité de résiliation +435,41 € HT;(ADVICE : +1807,63 € HT/PURE ENVIRONNEMENT : -7960,71 € HT/ TOTAL =-6153,08 € HT)
- 20_199_D Modification n° 3 du marché de travaux n°039-2019-L1 concernant la création d'un forage de secours au Jurassique sur le site de "Pontous" commune de VILLENEUVE SUR LOT (FORAGE MASSE SAS = Pas d'incidence financière)
- 20_200_D Modification n° 1 du marché de travaux n°078-2018-L3 Réhabilitation de réservoirs d'eau potable sur le territoire syndical Lot 3 : Réhabilitation du château d'eau de PINEL HAUTERIVE (Haut Service) sur le TERRITOIRE DU NORD DU LOT (COFEX LITTORAL : -16 570,69 € HT soit -10,73%)
- 21_001_D Servitude Indivision BERNADOU commune de TOURNON D'AGENAIS- travaux sur réseau d'assainissement " Autret " parcelle L 432
- 21_002_D Recrutement d'un agent en CDD pour accroissement temporaire d'activité (siège - comm)
- 21_003_D Servitude SEUNES commune de LOUGRATTE- travaux sur réseau d'assainissement " Le Bourg " parcelle A 561
- 21_004_D Servitude ROOY commune de LOUGRATTE- travaux sur réseau d'assainissement " Le Bourg " parcelle A 560

- 21_005_D Servitude commune de SOUMENSAC- travaux sur réseau d'assainissement " Le Bourg " parcelle B 745
- 21_006_D Servitude MEILLIER commune de LA CROIX BLANCHE- travaux d'eau potable " La truffe" parcelle B 120
- 21_007_D Servitude VERGNES commune de PENNE D'AGENAIS- travaux d'eau potable parcelle YL 104
- 21_008_D Servitude BASSANI commune de PENNE D'AGENAIS- travaux d'eau potable parcelle YL 92 ET 105

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 16 h 30.

Vous pouvez retrouver l'intégralité du Procès-verbal des élections sur le site internet d'EAU47 :

www.eau47.fr - rubrique POUR S'INFORMER-Procès-verbal
du Comité du 25 Février 2021 – SYNDICAT EAU47 - Vie des instances.

Le secrétaire de séance



EAU 47
M. Gabriel GOUDEZEUNE

EAU47

Comité Syndical
25 février 2021

Annexe au Procès-verbal

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB)

Le Débat d'Orientation Budgétaire

Le DOB participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière du syndicat préalablement au vote du budget primitif.

Conformément à l'article L. 2312-1 du C.G.C.T., il doit se tenir au sein du Comité Syndical dans les 2 mois précédant le vote du Budget Primitif.



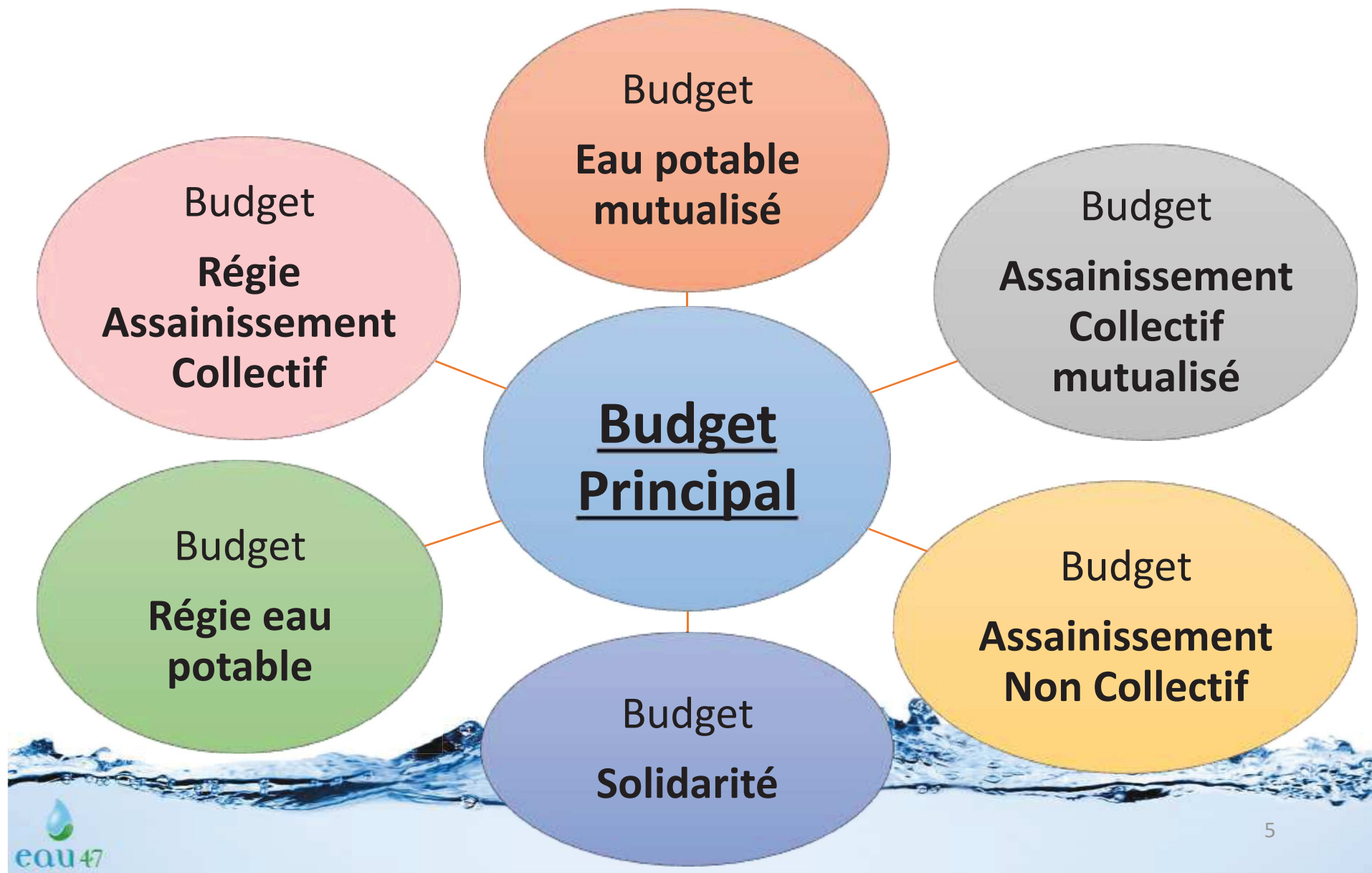
Objectifs du DOB :

Présenter :

- 💧 l'évolution des dépenses et recettes
- 💧 la structure et la gestion de la dette
- 💧 l'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses de personnel
- 💧 le Plan Pluriannuel d' Investissement (PPI)
- 💧 les orientations budgétaires envisagées.



Structure budgétaire d'EAU 47



BUDGET PRINCIPAL EAU47

Budget dans lequel figure l'ensemble des charges et produits non affectables spécifiquement à l'une des compétences eau et assainissement (fournitures, charges de personnels, charges locatives, frais liés à la communication...).

Ce budget est financé principalement par des Mouvements Inter-Budgets (MIB).



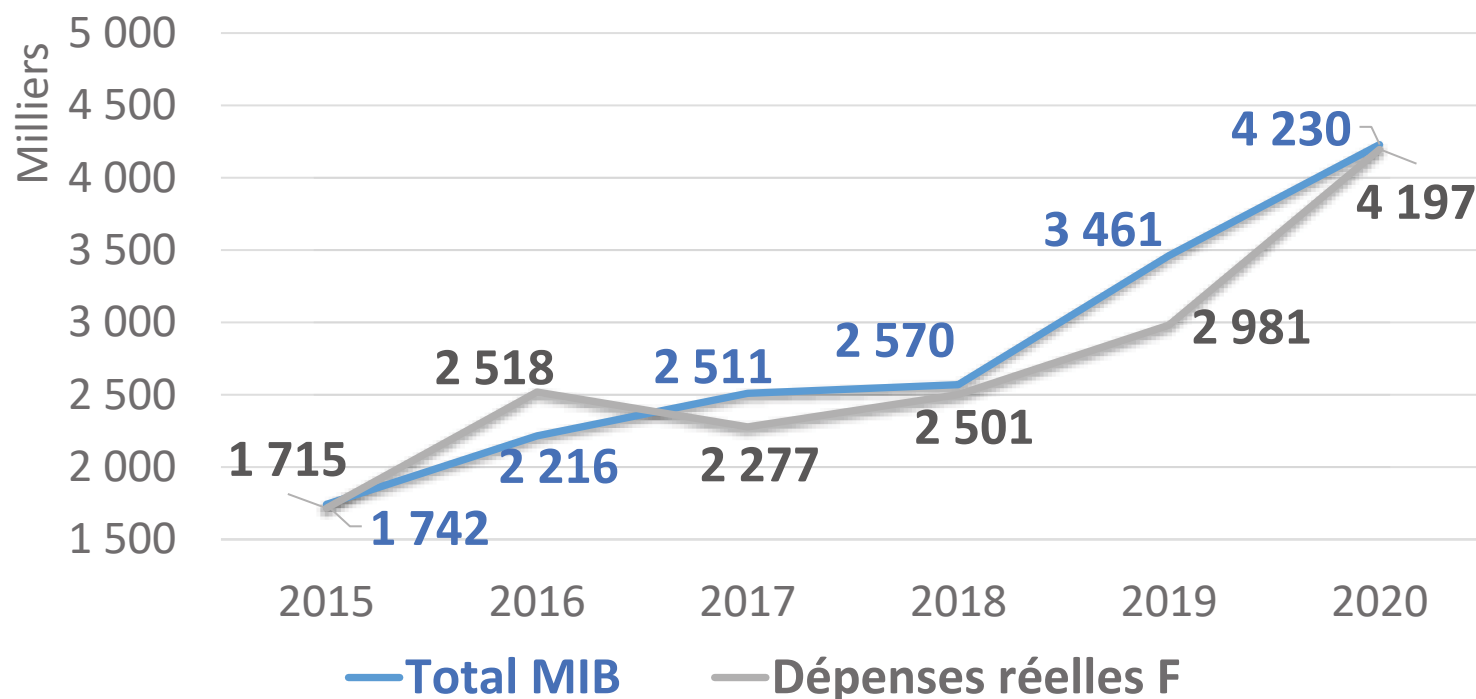
BUDGET PRINCIPAL EAU47 - RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020 (€)

	SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2020	Réalisé 2020 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR	Restes à réaliser 2020 (RAR)
DEPENSES	4 929 030	4 276 305		708 731	11 435
RECETTES	4 929 030	4 302 006	683 030		
Résultats :		25 701	683 030		- 11 435
	SECTION D'INVESTISSEMENT				
	Budget 2020	Réalisé 2020 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR	Restes à réaliser 2020 (RAR)
DEPENSES	424 245	133 523		249 389	58 369
RECETTES	424 245	95 451	287 461		
Résultats :		- 38 072	287 461		- 58 369

Résultat global de clôture 2020 avant reprise des résultats 2019 : **- 12 371 €**

Résultat global de clôture 2020 avec reprise des résultats 2019 :
958 120 €

ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT ET DU MIB (€)



➔ L'augmentation des dépenses de fonctionnement est liée en partie à l'évolution du périmètre du Syndicat EAU47. L'intégration des nouvelles communes a nécessité d'augmenter les effectifs et les charges de fonctionnement qui en découlent.

BUDGET PRINCIPAL EAU47

STRUCTURE DE LA DETTE

Année 2020 :

Nombre d'emprunts : 2 - acquisition et aménagement des locaux du siège EAU47

- Capital Restant dû au 01/01/2020 = **342 326 €**
- Annuité 2020 = 65 315 €

Capital : 61 174 € / Intérêts 4 141 €

- Capacité de désendettement = **3,3 ans**

→ *La Capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière qui permet de savoir en combien d'année le Syndicat mettrait pour rembourser la totalité du capital de la dette en supposant qu'il y consacre tout son autofinancement brut.*

Année 2021 :

Nombre d'emprunts : 1 - acquisition et aménagement des locaux du siège EAU47

Nouveaux emprunts : Néant

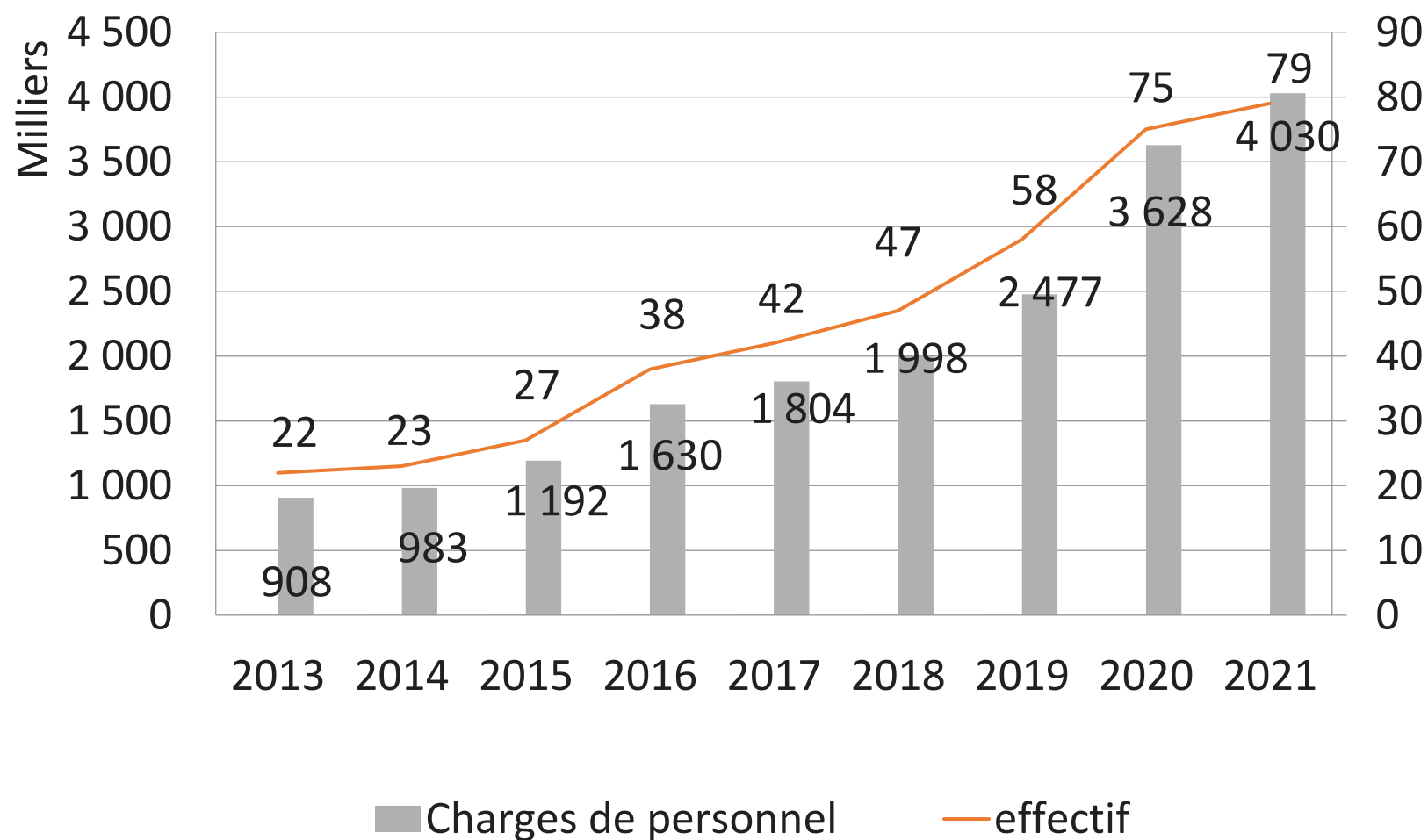
- Capital Restant dû au 01/01/2021 = **281 152 €**
- Annuité 2021 = 21 328 €

Capital : 19 006 € / Intérêts 2 322 €

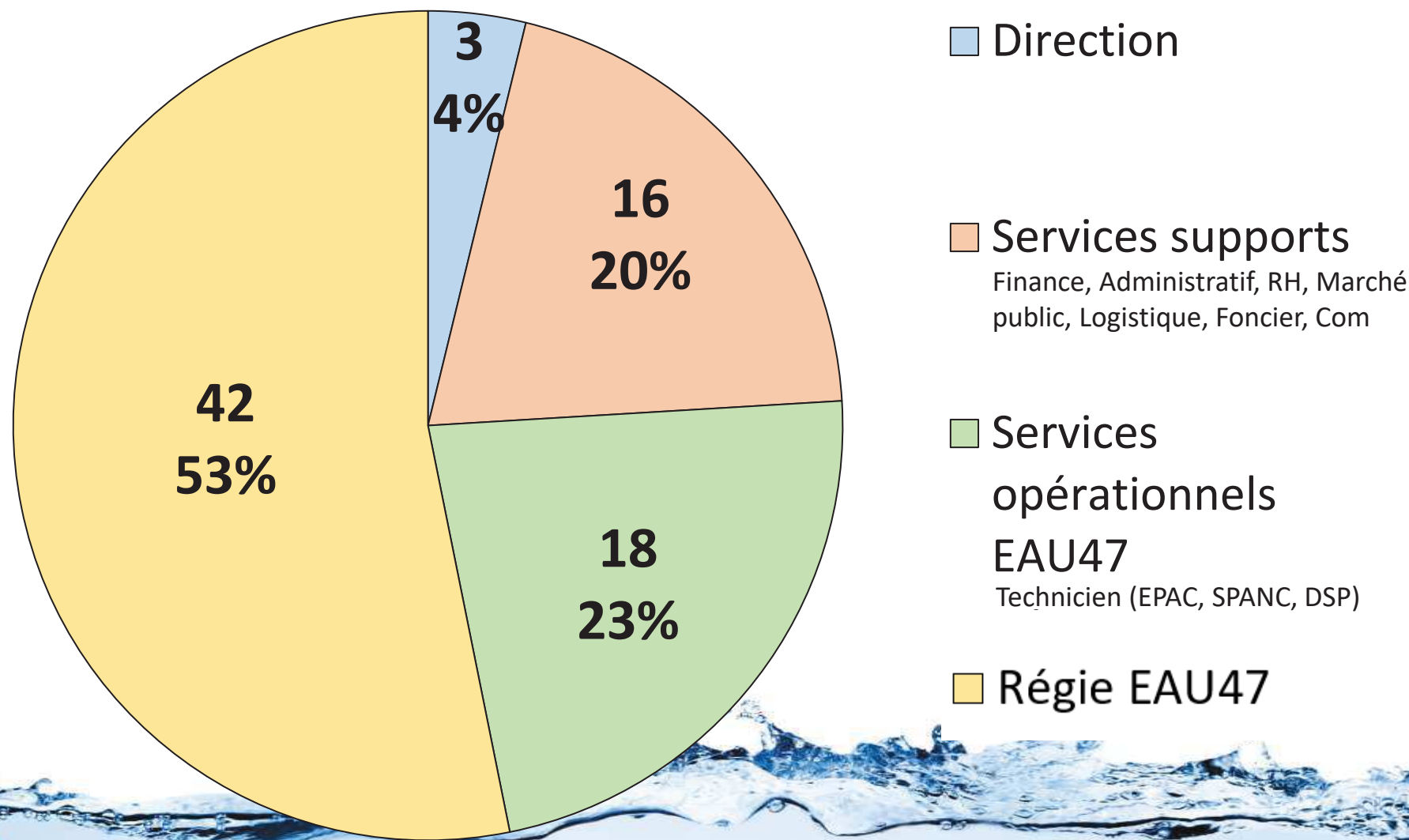
- Dernière échéance = 2034



ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE



ÉVOLUTION DES EFFECTIFS PAR SERVICES 2021 en ETP (équivalent temps plein)



RATIO PERSONNEL

Charges de personnel CA Budget Principal 2020 / Ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement des CA 2020 :

$$3\,500\,022\,€ / 46\,696\,746\,€ = \mathbf{0,075\,€}$$

Les charges de personnel de l'ensemble du personnel EAU47 représente donc **7,5%** de l'ensemble des dépenses du Syndicat.

→ Lorsqu'un usager paie 100 € de facture, 7,5 € sont consacrées aux charges de personnel.



BUDGET PRINCIPAL

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Maîtrise des charges à caractère général
- Augmentation de la masse salariale induite par l'évolution du territoire
- Recrutements/Renforts : logistique, informaticien, communication, régie...
- Mise en place du CIA pour les agents du privé (*prime au « mérite »*),
- Glissement Vieillesse Technicité (GVT) = + 4 %
- Frais financiers constants
- Coût COVID 19 (Frais visio-conférence, mesures sanitaires, ...)
- Organisation des 40 ans d'EAU47 (sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Adhésions : 1 €/abonné (SI la Lémance et SI Garonne Gascogne ex Cocumont)
- Maîtrise des mouvements Inter-Budgets (MIB)

BUDGET PRINCIPAL

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Travaux locaux siège EAU47 :
 - Salle de repas / cuisine
 - Réparation ascenseur
- Matériel informatique (ordinateurs portables + logiciels)
- Renouvellement de deux véhicules de service

RECETTES D'INVESTISSEMENT

- FCTVA dépenses 2019
- L'excédent d'investissement reporté (249 000 €)
- Pas de nouvel emprunt

Questions

- M. GOUDEZEUNE, délégué de ST MAURIN, souhaite savoir s'il y aurait un intérêt à prendre des voitures en leasing.
 - ➔ Le Directeur indique que les comparatifs ne montraient pas un intérêt notable au leasing plutôt qu'à l'achat. Le Syndicat ne remplace pas forcément les véhicules malgré qu'ils soient amortis et de ce fait ce n'est pas nécessairement intéressant. Par contre, on peut effectivement l'envisager à nouveau.
- M. GUÉRIN, délégué de Dausse, interroge le Syndicat quant à l'intérêt d'emprunter car les taux sont actuellement bas afin de conserver la trésorerie.
 - ➔ Le Directeur rappelle qu'effectivement sur le budget principal il y a une réserve de plus de 250 000 €, par contre sur les budgets mutualisés eau potable et assainissement collectif, le Syndicat aura certainement besoin d'avoir recours à l'emprunt.
- M. GIROU, délégué de Cancon, demande si le Syndicat a déjà étudié l'achat de véhicules électriques.
 - ➔ Le Directeur indique que le Syndicat y réfléchit depuis longtemps pour les techniciens qui se déplacent sur des trajets de petites distances. Le Syndicat est en contact avec Territoire d'Energie qui propose des groupements d'achat de véhicules électriques.
 - ➔ Mme CHAPERT, déléguée de ST COLOMB DE LAUZUN, précise que si les véhicules électriques ne sont pas polluants pour nous, ils le sont pour les pays dans lesquels sont envoyées les batteries en fin de vie, en Asie et en Afrique.

BUDGET EAU POTABLE MUTUALISÉ

Ce budget concerne principalement les travaux d'investissement en matière d'infrastructures, de réseaux et d'équipements menés par EAU47. Il comprend également les opérations de production, de traitement et de distribution de l'eau potable des territoires gérés en DSP.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants : travaux, MIB, achat d'eau, études et recherches, foncier,...

Il est financé principalement par : les redevances des usagers reversées par les délégataires, la Redevance de Mise à Disposition du Patrimoine (RMDP) versée par les délégataires et la Régie EAU47, les ventes d'eau aux abonnés, les subventions, les excédents et les emprunts.



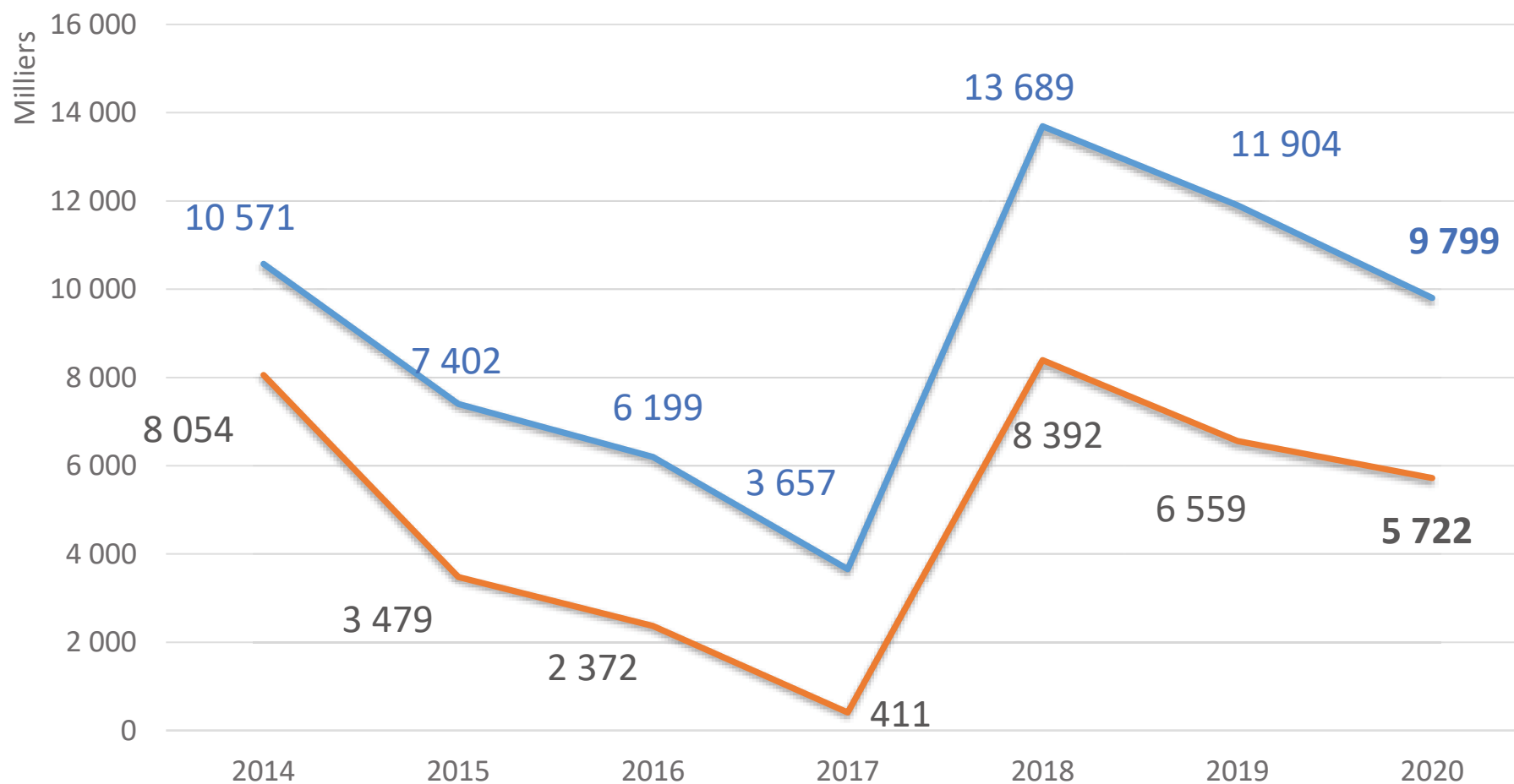
BUDGET EAU POTABLE - RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020 (€)

	SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2020	Réalisé 2020	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture	
DEPENSES	16 140 725	7 134 687		10 033 250	
RECETTES	16 140 725	10 999 974	6 167 963		
	Résultats :	3 865 287	6 167 963		
	SECTION D'INVESTISSEMENT				
	Budget 2020	Réalisé 2020	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR	Restes à réaliser 2020 (RAR)
DEPENSES	30 746 913	11 767 178		- 234 471	4 087 000
RECETTES	30 746 913	9 943 551	1 589 156		10 575
	Résultats :	- 1 823 627	1 589 156		- 4 076 425

Résultat global de clôture 2020 avant reprise des résultats 2019 : 2 041 666 €

Résultat global de clôture 2020 avec reprise des résultats 2019 :
9 798 779 €

BUDGET EAU POTABLE ÉVOLUTION DES RÉSULTATS



— Résultats avec reports

— Résultats avec RAR



BUDGET EAU POTABLE STRUCTURE DE LA DETTE

Année 2020 :

Nombre d'emprunts : 63

- Capital Restant dû au 01/01/2020 = **29 227 425 €**
- Annuité 2020 = 3 317 002 €
Capital : 2 388 940 € / Intérêts 928 062 €
- Capacité de désendettement = **3,4 ans**

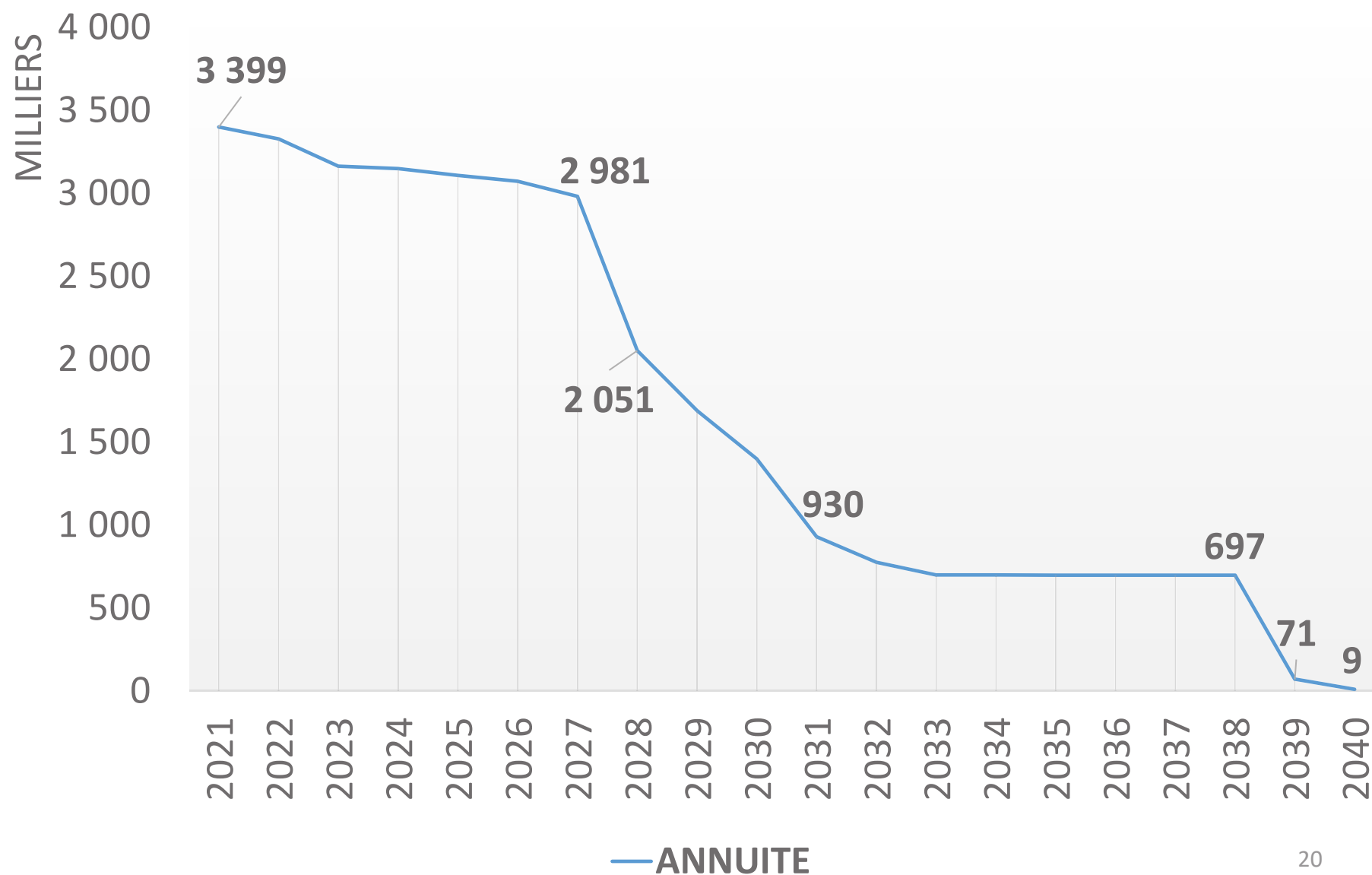
Année 2021 :

Nouveaux emprunts = Néant

Dettes transférées : SI Nord Séoune au 1^{er} janvier 2021 = 1 175 216 €

- Capital Restant dû au 01/01/2021 = **28 013 701 €**
- Annuité 2021 = 3 399 149 €
Capital : 2 514 069 € / Intérêts 885 080 €

BUDGET EAU POTABLE ÉVOLUTION DES ANNUITÉS DE LA DETTE EN €



EAU POTABLE

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Légère augmentation des charges à caractère général (entretien et sécurisation des unités de production et diagnostics des forages)
- Mouvements Inter Budgets (MIB)
- Provision litige CACG (Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne)
→ *Le Syndicat EAU47 paie une redevance pour l'eau prélevée dans la Baïse à la CACG mais le prix pratiqué au Syndicat est 3 fois plus élevé que celui demandé auprès des agriculteurs pour l'irrigation. Le Syndicat est actuellement en contentieux avec la CACG et doit provisionner un montant de 350 000 € représentant les montants facturés qui font l'objet du litige.*

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Contrôle des reversements des recettes perçues auprès des usagers par les délégataires
- Suivi de l'évolution de la RMDP (*revalorisation du montant chaque année*)
- Réflexion sur l'évolution du prix de l'eau



EAU POTABLE

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Nouveaux investissements 2021 :
- Poursuite des travaux => voir tableau PPI

RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Recherche de subventions supplémentaires
- Optimisation et négociation des futurs emprunts



Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) 2021 -2022

EAU POTABLE – Montants estimés en € HT

	2021	2022
ALBRET	2 649 136	1 045 500
BROME	691 377	691 377
EAU47	12 897 797	11 100 000
GARONNE	382 671	84 000
LOT AMONT 47	662 542	1 190 250
NORD DU LOT	2 134 198	2 431 470
NORD DE MARMANDE	686 059	285 000
PORTE DES LANDES	2 455 039	1 883 100
SUD DU LOT	2 547 115	1 394 869
VILLENEUVOIS	2 274 316	1 279 970
TOTAUX PPI 2021	27 380 250	21 385 536



BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les principaux postes de dépenses concerne les travaux d'infrastructures, de réseaux et d'équipements menés par EAU47, le MIB, études et recherches, foncier,...

Il retrace également les opérations se rapportant au traitement collectif des eaux usées pour les territoires gérés en DSP

Il est financé principalement par la redevance d'assainissement collectif, la RMDP, la PFAC, les subventions, l'emprunt.



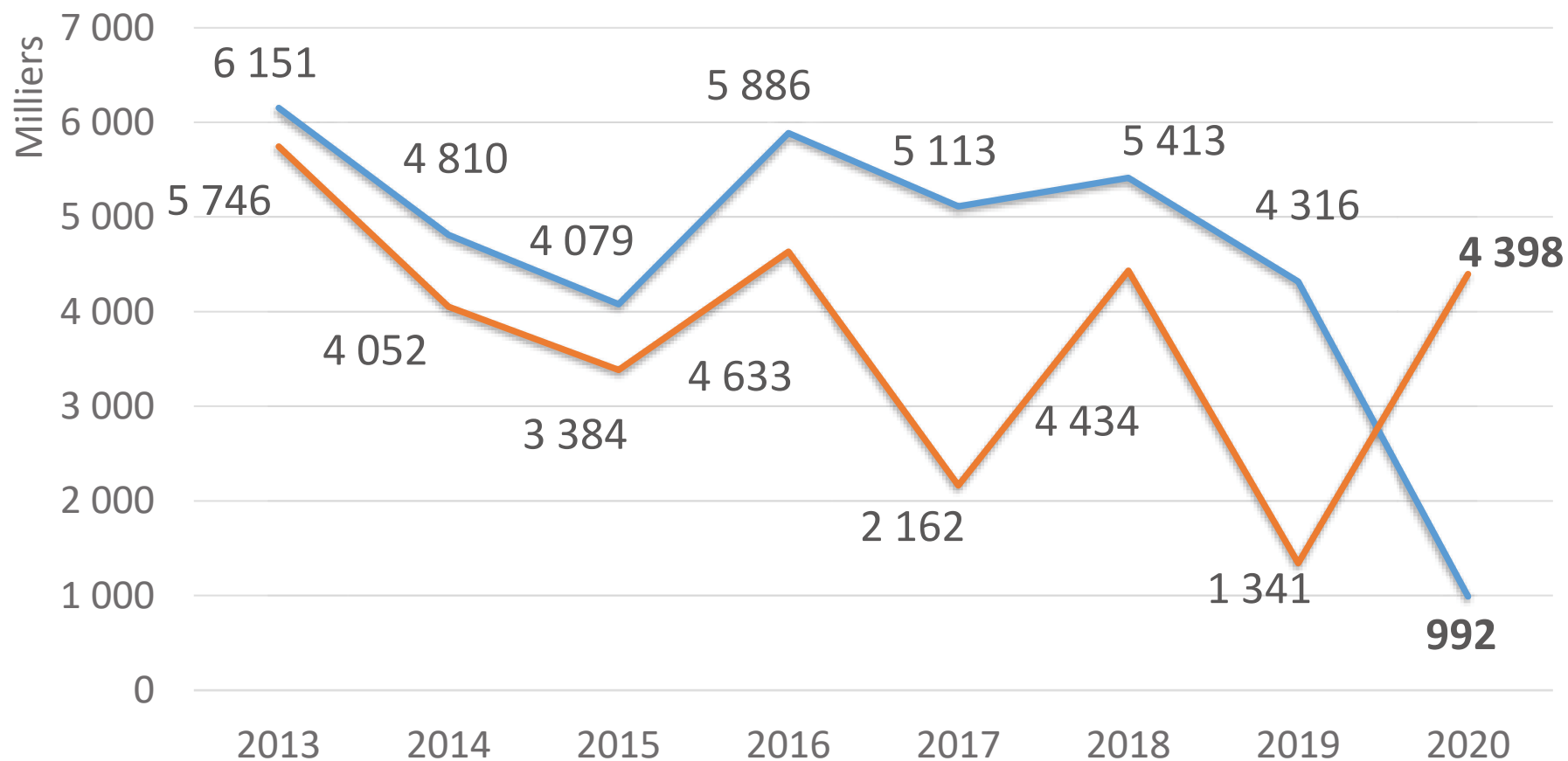
BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020 (€)

	SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2020	Réalisé 2020 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture	
DEPENSES	6 343 224	3 661 195		3 009 577	
RECETTES	6 343 224	6 138 670	532 102		
	Résultats :	2 477 475	532 102		
	SECTION D'INVESTISSEMENT				
	Budget 2020	Réalisé 2020 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR	Restes à réaliser 2020 (RAR)
DEPENSES	31 019 666	10 957 677		- 2 017 778	4 282 632
RECETTES	31 019 666	7 777 423	1 162 476		7 688 862
	Résultats :	- 3 180 254	1 162 476		3 406 230

Résultat de clôture global 2020 avant reprise des résultats 2019 : **- 702 779 €**

Résultat de clôture global 2020 avec reprise des résultats 2019 :
991 799 €

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF ÉVOLUTION DES RÉSULTATS



— Résultats avec reports

— Résultats RAR compris

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

STRUCTURE DE LA DETTE EAU POTABLE

Année 2020 :

Nombre d'emprunts : 120

- Capital Restant dû au 01/01/2020 = **16 237 590 €**
- Annuité 2020 = 2 259 725 €
Capital : 1 764 135 € / Intérêt 495 590 €
- Capacité de désendettement = **4,7 ans**

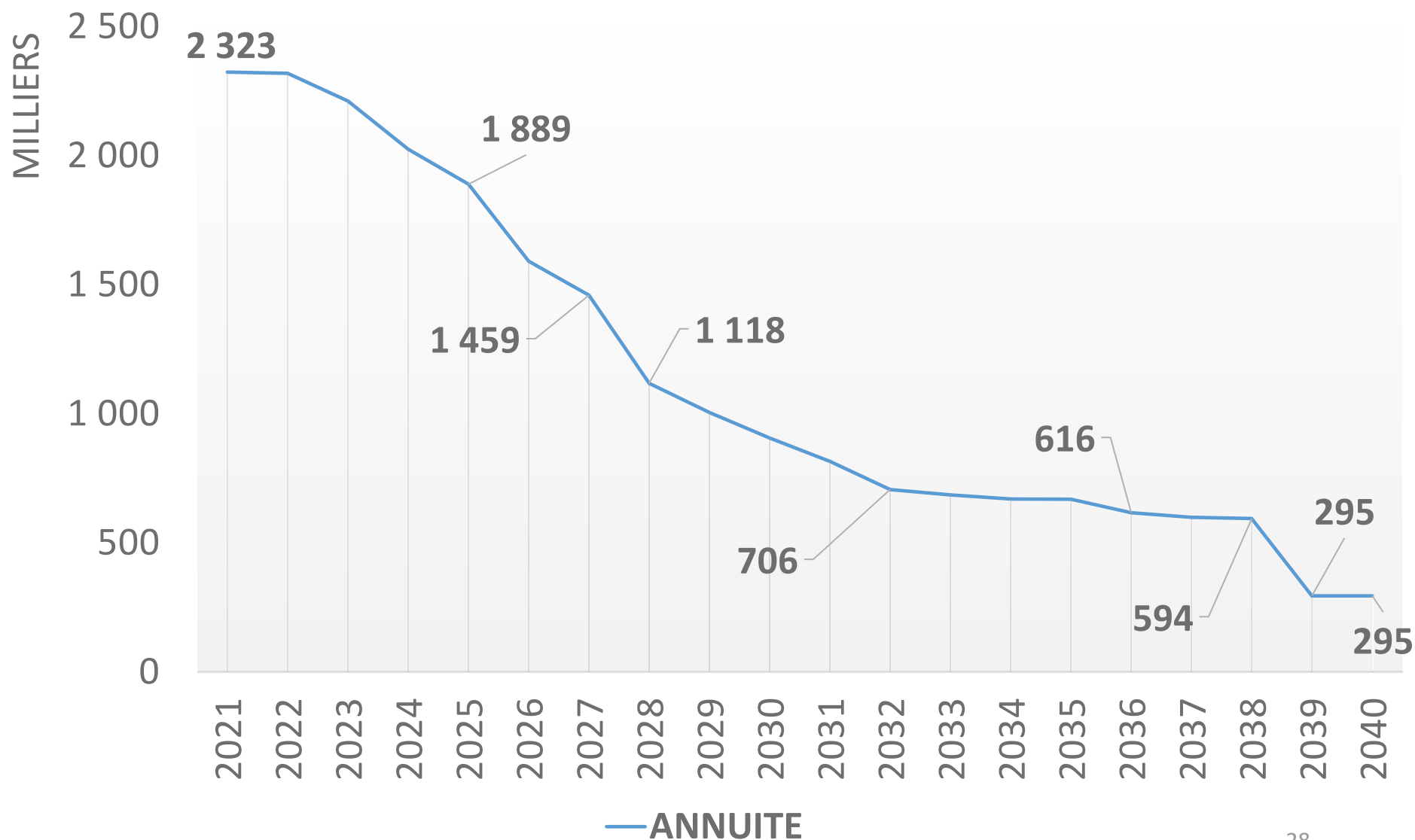
Année 2021 :

Dettes transférées SI Nord Séoune au 1^{er} janvier 2021 = 282 781,96 €

- Capital Restant dû au 01/01/2021 = **14 756 236 €**
- Annuité 2021 = 2 323 359 €
Capital : 1 865 059 € / Intérêt 458 300 €

Nouveaux emprunts = 10 emprunts pour un montant de 5 320 000 euros versés le 06/01/2021 (donc non inclus dans le capital restant dû au 01/01/2021)

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF ÉVOLUTION DES ANNUITÉS DE LA DETTE EN €



ASSAINISSEMENT MUTUALISÉ

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Légère augmentation des charges à caractère général (renouvellement des autorisations de rejet)
- Mouvements Inter Budgets (MIB)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Contrôle des reversements des recettes perçues auprès des usagers par les délégataires
- Optimisation du suivi des PFAC
- Suppression des primes d'épuration versées par l'Agence de l'Eau
- Suivi de l'évolution de la RMDP



ASSAINISSEMENT MUTUALISÉ ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Nouveaux investissements 2021 : Poursuite des travaux => voir tableau PPI

RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Recherche de subventions supplémentaires
- Optimisation et négociation des futurs emprunts



Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) 2021 -2022

ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Montants estimés en € HT

	2021	2022
ALBRET	1 273 118	934 400
BROME	1 081 824	286 150
GARONNE	619 577	562 000
LOT AMONT 47	6 197 951	1 633 000
NORD DU LOT	4 740 629	2 371 000
NORD DE MARMANDE	731 825	610 600
PORTE DES LANDES	7 808 833	2 838 300
SUD DU LOT	2 011 842	1 459 800
VILLENEUVOIS	Compétence non transférée	
TOTAUX PPI 2021	24 465 599	10 695 250

Questions et informations complémentaires

- Le Directeur précise que les Restes à Réaliser du budget eau potable sont des engagements de 2020 qui ne sont pas encore payés au 31 décembre 2020. Sur les 9 798 779 € de résultat global, il ne restera, une fois les restes à réaliser déduits, que 5 720 000 €. De plus, le territoire compte 8 500 km de réseau et 85 km sont renouvelés chaque année, ce qui représente environ 9 000 000 € par an. Ce sont des travaux programmés d'office tous les ans. Effectivement, on peut avoir l'impression d'avoir beaucoup d'excédent mais les programmations annuelles de travaux sont toujours très conséquentes.
- La Directrice Adjointe Administrative précise que les chiffres fournis pour l'année 2020 sont encore provisoires, ils pourront varier lors de la présentation du budget en mars prochain. Le Syndicat attend les comptes de gestion de la trésorerie.
- Le Directeur rejoint l'observation de M. GUÉRIN concernant le recours à l'emprunt. Mais le taux de réalisation des travaux n'étant pas de 100 %, il n'est pas utile d'emprunter pour des travaux non encore engagés. Il précise que cela pourrait être un levier dans notre réflexion future sur le prix de l'eau.
- Le Directeur précise que l'État considère que les sommes versées par les délégataires représentent une contrepartie de la mise à disposition du patrimoine par le Syndicat auprès du délégataire pour qu'il exerce ses activités. La RMDP est actualisée chaque année en fonction du nombre d'utilisateurs et des volumes consommés de l'année précédente. La mise en œuvre de la RMDP ne modifie pas le montant payé par l'utilisateur. Elle offre l'avantage de ne pas faire supporter au Syndicat les carences de recouvrement du fait du délégataire. Elles sont facturées par le Syndicat.

- Le Directeur rappelle aux élus que toutes les opérations inscrites sur un territoire ou un autre ne sont pas financées par le territoire indiqué mais par l'ensemble des abonnés d'EAU47. Les Plans Pluriannuels d'Investissements 2021-2022 présentés sont optimistes mais toutes les opérations ne pourront être réalisées en raison d'aléas divers : problèmes d'acquisition de terrain, de servitudes, abandons de projets, ... Madame la Présidente ajoute que si une collectivité souhaite réaliser des travaux en cours d'année, il est possible de l'étudier et en fonction du montant, le Syndicat pourra le passer dans l'accord cadre à bons de commande.
- Quelques modifications ont été apportées au PPI transmis avec la convocation et notamment des études de faisabilité pour l'implantation de systèmes d'assainissement collectif à Cazideroque et à Buzet sur Baïse (secteur Estussan).
- M. LAVILLE, délégué de VILLENEUVE SUR LOT, souhaite savoir pourquoi le montant des forages de VILLENEUVE passent de 430 000 € (le premier forage effectué) à 900 000 € (chacun des 2 autres forages prévus).
- ➔ Le Directeur explique que le lancement des travaux de création de deux autres forages est conditionné par la réalisation de tests avec les forages aux alentours. Avant de décider le lieu d'implantation des deux autres forages, il est nécessaire de regarder l'influence des autres forages existants sur la hauteur de la nappe. La somme de 430 000 € couvre les travaux de forage de reconnaissance mais ne comprend pas les conditionnements et équipements dans le forage.
- Un délégué présent dans la salle de Castillonès demande comment est impactée la TVA sur l'eau potable.
- ➔ Le Directeur précise que l'utilisateur paie 5,5 % de TVA sur l'eau potable et 10 % sur l'assainissement collectif. Lorsque le territoire est en délégation, la RMDP est assujetti à 20 % de TVA. Cette TVA qui doit être reversée à l'État est déduite de celle à récupérer sur l'investissement et le fonctionnement.

- Un délégué présent dans la salle de Monflanquin informe les élus que l'État a déjà ponctionné des excédents de résultats à la Chambre d'Agriculture. Il demande si le Syndicat EAU47 ne risque pas la même chose.
 - ➔ Le Directeur indique qu'il y a un risque, cela s'est également produit avec l'Agence de l'Eau. La Directrice Adjointe rappelle qu'il y a 4 300 000 € de Restes à Réaliser en eau potable et plus de 27 000 000 € de travaux prévus, les excédents sont systématiquement réinvestis l'année suivante.
- Un élu souhaite savoir si le Syndicat EAU47 peut savoir quand un client n'est pas facturé.
 - ➔ Le Directeur indique que Lionel SEMPÉ au service de contrôle des contrats de délégation de service public vérifie chaque année l'ensemble des listings de facturation et contrôle que chaque branchement soit facturé et au bon tarif voté en assemblée.
- M. MASSET, délégué de DAMAZAN, pense que le Syndicat doit anticiper ses capacités financières afin d'accompagner les collectivités dans leur développement économique et urbain.
- Un délégué présent dans la salle de Duras souhaite savoir ce qu'est la PFAC, taxe que paient les usagers lorsqu'ils se raccordent au système d'assainissement collectif.
 - ➔ Le Directeur rappelle que le Code de la Santé Publique indique que le particulier a l'obligation de se raccorder dans les deux ans après la pose de la boîte de raccordement. A l'issue des deux ans, si l'utilisateur n'est pas raccordé, le Syndicat peut doubler la somme équivalente à ce que l'utilisateur aurait du payer. S'il est raccordé, il paie la redevance prévue. La PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) correspond à un droit d'accès qui est facturé une fois au moment où le propriétaire est raccordé, elle s'élève à 1 600 €.

BUDGET RÉGIE EAU POTABLE

Ce budget concerne les opérations de production, de traitement et de distribution de l'eau potable pour les territoires gérés en régie.

Principales charges : MIB, RMDP, achat d'eau et de fluides, produits de traitement, équipements, bâtiments, redevances Agence de l'Eau, frais de facturation...).

Il est financé principalement par les ventes d'eau aux abonnés, participations aux travaux et les emprunts.



BUDGET RÉGIE EAU POTABLE - RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020 (€)

	SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2020	Réalisé 2020 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR	Restes à réaliser 2020 (RAR)
DEPENSES	6 320 881	4 505 128		1 209 982	275 145
RECETTES	6 320 881	4 591 054	1 124 056		374 500
	Résultats :	85 926	1 124 056		99 355
	SECTION D'INVESTISSEMENT				
	Budget 2020	Réalisé 2020 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR	Restes à réaliser 2020 (RAR)
DEPENSES	2 095 328	880 379		687 534	618 780
RECETTES	2 095 328	1 165 740	402 173		
	Résultats :	285 361	402 173		- 618 780

Résultat global de clôture 2020 avant reprise des résultats 2019 : 371 286 €

Résultat global de clôture 2020 avec reprise des résultats 2019 :
1 897 516 €

BUDGET RÉGIE EAU POTABLE STRUCTURE DE LA DETTE

Année 2020 :

Nombre d'emprunts : 2 pour l'achat et l'aménagement des locaux de la Régie

- Capital Restant dû au 01/01/2020 = **760 659 €**

- Annuité 2020 = 89 227 €

Capital : 75 859 € / Charges d'intérêt 13 368 €

- Capacité de désendettement = **4,8 ans**

1 Emprunt bâtiment de CASTELJALOUX 1 094 000 € au 01/08/2020 (donc non inclus dans le capital restant dû au 01/01/2020)

Année 2021 :

Nouveaux emprunts = Néant

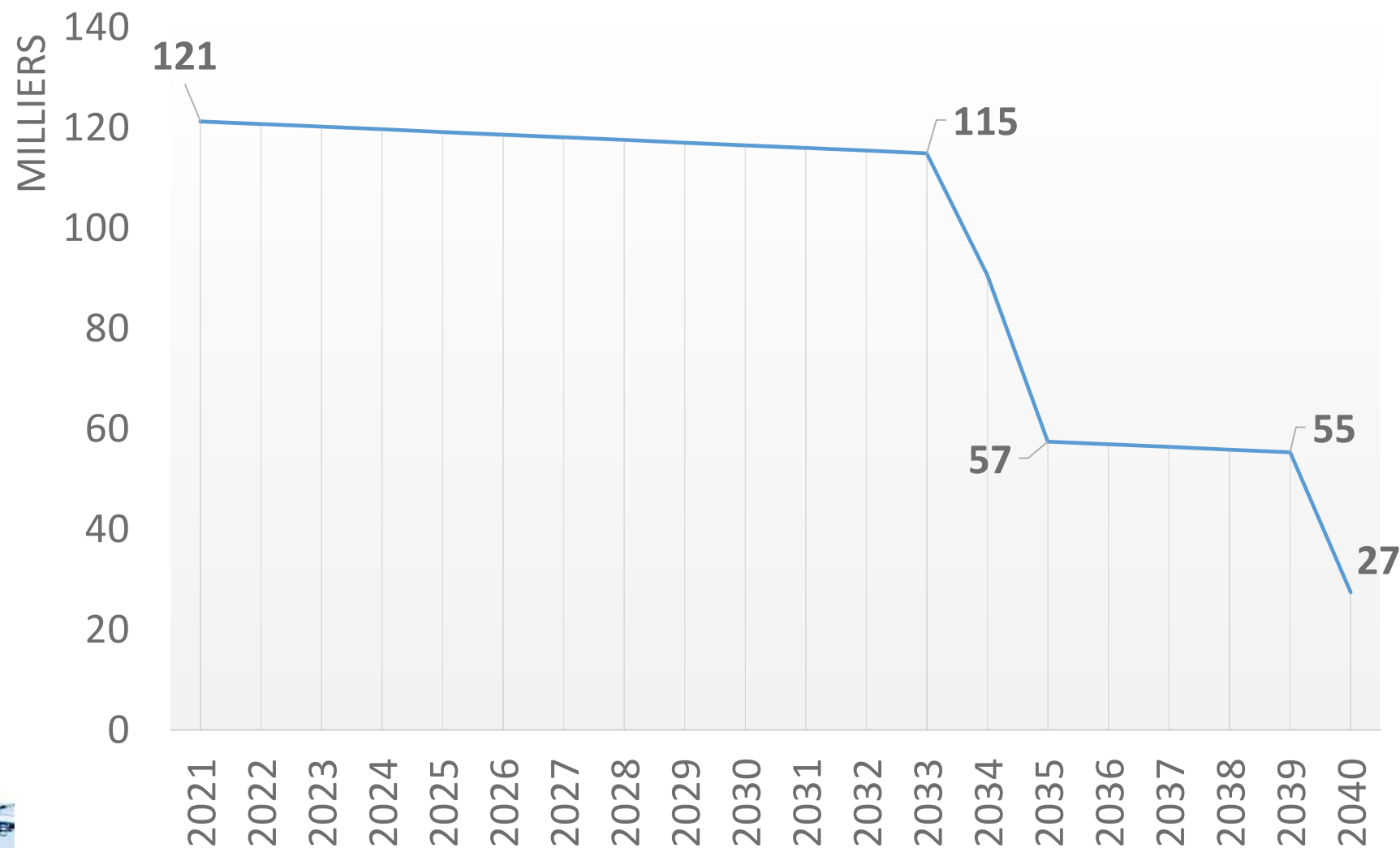
- Capital Restant dû au 01/01/2021 = **1 778 800 €**

- Annuité 2021 = 121 308 €

Capital : 103 724 € / Charges d'intérêt 17 584 €



BUDGET RÉGIE EAU POTABLE ÉVOLUTION DES ANNUITÉS DE LA DETTE EN €



BUDGET RÉGIE EAU POTABLE

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Augmentation des charges à caractère général (charges d'exploitation de la station de NAZARETH - traitement des métolachlores)
- Mouvements Inter Budgets (MIB)
- Évolution de la RMDP

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Vente d'eau
- Remboursement des emprunts liés à la construction des bâtiments de NERAC et CASTELJALOUX par le budget Régie assainissement



BUDGET RÉGIE EAU POTABLE

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Travaux filière station de NAZARETH (800 000 €)
- Changement des membranes de la station de NAZARETH (400 000 €)
- Acquisition de mobilier et informatique bâtiment de CASTELJALOUX
- Acquisition d'outillages divers
- Aménagements extérieurs du bâtiment de la Régie à NERAC

RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Optimisation et négociation des futurs emprunts
- Emprunt à prévoir pour les travaux d'aménagements extérieurs du bâtiment de la Régie à NERAC

Reprise des résultats pour les collectivités dont la compétence a été transférée

BUDGET RÉGIE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Il retrace pour les territoires gérés en régie, les opérations se rapportant au traitement collectif des eaux usées

Principales charges : MIB, RMDP, entretien et réparations sur biens et réseaux, fournitures non stockables et produits de traitement, frais de facturation,...

Il est financé principalement par la redevance d'assainissement,...



BUDGET RÉGIE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020 (€)

SECTION DE FONCTIONNEMENT					Restes à réaliser 2020
	Budget 2020	Réalisé 2020 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR	
DEPENSES	5 250 548	3 083 525		1 450 521	196 052
RECETTES	5 250 548	3 149 728	1 384 318		188 799
Résultats :		66 203	1 384 318		- 7 253

SECTION D'INVESTISSEMENT				
	Budget 2020	Réalisé 2020 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DEPENSES	258 129	163 596		17 128
RECETTES	258 129	25 138	155 586	
Résultats :		- 138 458	155 586	

Résultat global de clôture 2020 avant reprise des résultats 2019 : **- 72 255 €**

Résultat global de clôture 2020 avec reprise des résultats 2019 :
1 467 649 €

BUDGET RÉGIE ASSAINISSEMENT ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Maîtrise des charges à caractère général
- Mouvements Inter Budgets (MIB)
- Remboursement des intérêts des emprunts des bâtiments NÉRAC et CASTELJALOUX et aménagements extérieurs du bâtiment NÉRAC au budget Régie Eau Potable
- Suivi de l'évolution de la RMDP

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Redevance assainissement collectif,
- Participations aux travaux de branchements



BUDGET RÉGIE ASSAINISSEMENT ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Acquisition d'outillages divers
- Remboursement du capital des emprunts des bâtiments NÉRAC et CASTELJALOUX et aménagements extérieurs du bâtiment NÉRAC au budget Régie Eau Potable

RECETTES D'INVESTISSEMENT

/

Reprise des résultats pour les collectivités dont la compétence a été transférée



Questions et informations complémentaires

- Le Directeur rappelle que l'excédent du budget régie eau potable est d'environ 1 300 000 € et que celui-ci est en partie dû à l'excédent repris lors de l'intégration du SIVOM de Casteljalous. Il précise que les abonnés des régies ne contribuent pas à l'investissement mutualisé au même montant que les abonnés en délégation. Un rééquilibrage de cette contribution aux travaux sera à envisager lors de la réflexion sur le prix de l'eau.
- Le Directeur explique l'augmentation des charges à caractère général notamment celles d'exploitation de la station de production d'eau potable de NAZARETH. La Baïse est polluée avec des pesticides. L'usine qui a 12 ans n'arrive plus à produire de l'eau potable. Un travail en concertation avec l'Agence Régionale de Santé et la Préfecture de Marmande est en cours. Un traitement provisoire doit être mis en place. Il s'agit d'un traitement de charbon actif en poudre qui coûte 120 000 € par an auquel s'ajoute le renouvellement du charbon actif en grain. Une procédure pour ajouter un traitement de métolachlore avec une technologie mieux maîtrisée qu'actuellement et des coûts moindres est en cours de réalisation. Un investissement de 1 000 000 € est prévu. Les usagers ne sont pas en péril car les teneurs retenues par l'ARS sont 500 fois moins élevées que les teneurs dangereuses. Il faudrait boire 1,5 L de cette eau par jour pendant 70 ans avant de voir des effets sur la santé.
- M. CHAPOLARD, délégué de MÉZIN, souhaite savoir si le Syndicat recherche de nouvelles ressources en eau.
- ➔ Le Directeur indique que dans le cadre d'une étude sur les analyses des besoins et ressources sur le 5, 10, 15 ans à venir, un inventaire est en cours sur l'ensemble du territoire afin de pouvoir secourir toutes les ressources. L'étude pour la Gélise a redémarré depuis un an, une analyse des eaux sur plusieurs saisons est nécessaire. Un problème est survenu : le débit d'eau n'est pas toujours suffisant notamment en été et il faut laisser un certain débit du cours d'eau à l'étiage. Par ailleurs, une étude sur la construction d'une nouvelle usine de traitement d'eau potable à la confluence du Lot et de la Garonne est en cours. Cette usine permettrait d'amener un grand volume d'eau au cœur du département et les forages alentours ne seraient utilisés qu'en secours.

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'Assainissement Non Collectif (ANC) concerne les installations individuelles de traitement des eaux domestiques.

Les principales charges de ce budget concernent : le contrôle des systèmes d'assainissement (PC, ventes d'immeubles et les contrôles de bon fonctionnement), le MIB, les charges de matériels et de fournitures,...

Il est financé principalement par la redevance de contrôle d'assainissement non collectif et les contrôles effectués lors des ventes des habitations et des constructions nouvelles.



BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020 (€)

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2020	Réalisé 2020	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DEPENSES	2 715 869	946 973		1 731 442
RECETTES	2 715 869	853 047	1 825 368	
Résultats :		- 93 926	1 825 368	

SECTION D'INVESTISSEMENT				
	Budget voté 2020	Réalisé 2020	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DEPENSES	137 976	1 077		136 899
RECETTES	137 976	4 675	133 301	
Résultats :		3 598	133 301	

Résultat global de clôture 2020 avant reprise des résultats 2019 : **- 90 328 €**

Résultat global de clôture 2020 avant reprise des résultats 2019 :
1 868 341 €

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Maîtrise des charges à caractère général
- Mouvements Inter Budgets (MIB)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Redevance assainissement non collectif
- Contrôle des assainissements pour les ventes et les constructions neuves
- Suppression des subventions de l'Agence de l'Eau
- Réflexion sur la mise en œuvre des contrôles de bon fonctionnement à venir

.....

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Renouvellement d'un véhicule

RECETTES D'INVESTISSEMENT

/



BUDGET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

L'objectif de ce budget est de venir en aide aux pays du Sud dans leurs problématiques d'adduction d'eau potable et d'assainissement.

Pour alimenter le fonds de solidarité, le montant annuel des participations a été fixé à 0,0015 € par m³ d'eau potable facturé.

Financement : abondement par EAU47 et participation des collectivités adhérentes (syndicats de Garonne Gascogne et de La Lémance).



BUDGET SOLIDARITÉ- RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020 (€)

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2020	Réalisé 2020	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DEPENSES	114 368	10 165		103 556
RECETTES	114 368	16 553	97 168	
Résultats :		6 388	97 168	

Résultat global de clôture 2020 avant reprise des résultats 2019 :
6 388 €

Résultat global de clôture 2020 avant reprise des résultats 2019 :
103 556 €

BUDGET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Réflexion sur la mise en œuvre d'appel à projet



Questions et informations complémentaires

- Le Directeur précise que le budget assainissement non collectif est excédentaire et que cet excédent est lié aux subventions versées par l'Agence de l'Eau lors de la création du SPANC. Au début des années 2010, les élus ont fait le choix d'utiliser les excédents du service pour ne pas augmenter la redevance de contrôle d'assainissement supportée par les usagers. Aujourd'hui et depuis la disparition des subventions en 2020, on peut estimer à environ 300 000 € par an la consommation de l'excédent, soit 5 à 6 années d'avance. Néanmoins, il sera nécessaire d'engager dans le courant du mandat une réflexion sur la tarification pour conserver l'équilibre du budget ANC.
- Le Directeur explique que le budget solidarité internationale permet d'accompagner les ONG dans leurs projets liés à l'eau potable et l'assainissement collectif. Hugo MARCHESIN est parti à MADAGASCAR en appui technique pour la réalisation de la station de traitement des eaux usées de l'Hôpital Sainte Anne de Mananjary. Chaque année, le Syndicat contribue à financer 3-4 projets portés par de petites associations. Le Syndicat souhaite développer ses actions de solidarité internationale.